

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le 20/07/2020

ID : 004-200072304-20200710-D202046B-DE

Délibération n°2020/46

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la CCVUSP et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres ;

CONSIDERANT que la commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins d'un représentant ;

- **DECIDE** de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » et ses communes membres.
- **DECIDE** que cette commission sera composée de **quatorze membres** à raison de :
 - **deux membres** pour la commune de **Barcelonnette**,
 - **un membre pour les autres communes**.
- **DEMANDE** au conseil municipal de chaque commune membre de procéder, dans les meilleurs délais, à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



C.C.V.U.S.P

Séance du 10 juillet 2020